

Comme le mot, du moins dans son acception sérieuse, est essentiellement un terme de reproche, il ne s'appliquerait pas à l'ordinaire à l'action de jouer pour des enjeux sans importance, sauf par ceux qui condamnent de toutes façons le jeu à l'argent.

Le jeu proprement dit est l'action de jouer pour un enjeu. Acheter un billet de loterie ce n'est pas jouer pour un enjeu. Le très honorable sénateur ajoute :

En premier lieu, elle opérerait une transformation complète du régime et de la pratique suivis au Canada depuis la Confédération pour ne pas remonter plus loin. Cette mesure aurait pour effet l'exploitation de la faiblesse humaine telle qu'elle se manifeste par l'appât du gain ou par le désir de la richesse vite acquise, non par le travail, mais aux dépens d'autrui, et sans rien donner de retour.

Voilà une définition du jeu. Mais l'élément essentiel de l'enrichissement rapide aux dépens d'un autre manquerait tout à fait aux loteries que le bill tend à autoriser.

Point n'est besoin de m'étendre sur le sujet. L'honorable sénateur de Pietou (l'honorable M. Tanner) a montré l'absurdité et l'hypocrisie qu'il y a à prétendre qu'un tel bill autorise le jeu. J'ai joué, mais je n'ai eu l'occasion de le faire que dans ce grand casino public, la bourse des valeurs.

L'honorable M. BUREAU: Comment vous en êtes-vous tiré?

L'honorable M. LYNCH-STAUNTON: J'ai perdu à tout coup. Non seulement nous avons établi une bourse des valeurs, mais nous avons élaboré cette chose monstrueuse, la loi des compagnies, afin de permettre, protéger et encourager le jeu de toute sorte, nuance et définition. Nous sommes revenus aux temps qui ont précédé, en Angleterre, le Bubble Act, dont l'objet était de restreindre la spéculation si dommageable au monde entier. Nous encourageons et facilitons le jeu en augmentant sans cesse les occasions en vertu de la loi des compagnies, et je ne puis comprendre qu'un peuple tel que le nôtre, dont la principale industrie est le jeu, condamne la mesure à l'étude.

Encore un seul mot. L'honorable sénateur de Winnipeg (l'honorable M. McMeans) me paraît bien peu logique. Il dit qu'un bill adopté par le Sénat, section du Parlement, ne peut espérer de passer à la Chambre des Communes, qui le mettra de côté. Qu'il se rappelle que nous sommes en pays démocratique et que la voix de la démocratie est la voix de Dieu. C'est peut-être pourquoi, ces gens lui font la sourde oreille.

L'honorable M. McRAE: Honorables sénateurs, je demande le renvoi de la suite de la discussion.

L'honorable M. CASGRAIN: Avant d'ajourner le débat, l'honorable parrain du bill pourra peut-être nous indiquer la statistique des sommes que l'Irlande a encaissées grâce à ce régime. Le préopinant (l'honorable M. Lynch-Staunton) m'étonne. Il vient d'Irlande et, s'il se prononce pour la mesure, il ne sera pas bien accueilli à son retour, là-bas. (*Rires.*) L'auteur du bill nous dira peut-être combien d'argent l'Irlande tire des loteries. Dans ma propre maison, à Montréal, on a acheté des quantités de billets de la prochaine loterie irlandaise.

L'honorable M. BARNARD: Je ne sais si je puis fournir à mon honorable ami tous les renseignements qu'il désire.

Le très honorable M. GRAHAM: La motion tendant à l'ajournement n'est pas sujette à discussion.

L'honorable M. BARNARD: La motion n'a pas été mise aux voix.

L'honorable M. POPE: Il y a une motion tendant à l'ajournement.

L'hon. M. BARNARD: Je puis donner à mon honorable ami certains des renseignements qu'il désire, mais pas tous.

L'honorable M. LYNCH-STAUNTON: L'honorable sénateur sait-il qu'il y a une motion tendant à l'ajournement?

L'honorable M. BARNARD: Je m'efforce de répondre à mon honorable vis-à-vis.

L'honorable M. POPE: L'honorable sénateur enfreint le règlement.

L'honorable M. BARNARD: Je ne puis dire à mon honorable ami la somme totale produite par les loteries irlandaises, mais je puis lui donner certains détails du rapport de la dernière, fondée sur le *Manchester Handicap* couru en novembre dernier. On a distribué en prix un total de 1,942,164 livres, divisé en 19 lots de 100,000 livres chacun et en 10 lots de 4,216 livres et 8s. chacun. Sur le total reçu, non seulement d'Irlande mais aussi beaucoup du Canada, ce qui est l'un des arguments en faveur de mon bill...

Le très honorable M. GRAHAM: Quel solde est resté en Irlande?

L'honorable M. BARNARD: J'enverrai le renseignement à mon honorable ami, s'il le veut. 20 p. 100 du total servent, je crois, aux frais d'administration, et 30 p. 100 vont aux hôpitaux. Je n'en suis pas tout à fait sûr. Le reste est pris par les lots.

(La suite de la discussion est renvoyée à plus tard.)